

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 5 novembre 2019

Convocation du 28 octobre 2019

Présents : M. Umberto CHETTA, Mme Chantale VIGOT, M. Vincent DUPASQUIER, M. Daniel DE MIN, M. Dominique LAMBERT, M. Frédéric MACHURET, Mme Eliane TOMAS.

Excusé : M. Christian PAGANT

Absent : M. Stéphane KLONOWSKI

Secrétaire de séance : M. Frédéric MACHURET

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

II. DECISION DU MAIRE N°2019/04 et N°2019/05

IV. DELIBERATION N°40/2019 : MISE A JOUR DU TABLEUR DE CLASSEMENT DE VOIRIE

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Le Maire informe les membres du conseil que le tableur de classement de la voirie n'a pas été mis à jour depuis le 26 avril 1974. Il y a donc eu depuis cette date des créations de voirie, des changements de dénomination,

Afin de faciliter le repérage pour les services de secours, le travail de la Poste, la localisation sur les GPS et l'installation de la fibre optique, actuellement en cours, au porte à porte, le Conseil municipal doit reprendre l'intégralité des voies de la commune ainsi que leur numérotation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales
- Charge le Maire d'émettre un arrêté pour la numérotation de la voirie

VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN

<i>Ancienne appellation</i>	<i>Changement de destination</i>
C 203 de Prissey à Nuits	Devient une voie communale à caractère de rue et prend l'appellation de Route des Pommerey

VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

<i>Ancienne appellation</i>	<i>Nouvelle appellation</i>
Rue des Carrières	Rue des Argillières
Rue du Moulin	Rue du Moulin de Premeaux
Rue de Courtavaux	Rue de la Courtavaux

Rue de Prissey et rue des Plantes	Rue des Plantes
Rue Traversière	Rue Saint-Marcel
Rue de l'Ecole	Rue des Ecoles
Rue Municipale	Rue Saint-Vincent
Rue de Nuits	Rue de la Maladière
Rue d'Agencourt	Route de Nuits-Saint-Georges
Rue de Quincey	Rue des Masers
Rue du Moulin de la Chaume	Rue de la Chaume

<i>Création</i>
Rue Joseph Blanc
Route de Comblanchien
Route de Prissey
Impasse Julien Gouges
Impasse Fanny (voie privée)

VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE PLACE

<i>Création</i>
Place Saint-Martin
Place de la Mairie
Place Saint-Marc

V. DELIBERATION N°41/2019 : CLASSEMENT DE LA VOIRIE

VI. DELIBERATION N°42/2019 : PROGRAMME DE VOIRIE 2020

Le Maire présente aux conseillers municipaux le programme de voirie 2020 : installation de bordures CC1 sur une partie de la route de Nuits-Saint-Georges et création d'un réseau pour l'évacuation des eaux pluviales dans le fossé. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 16 884 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de caniveaux sur la route de Nuits-Saint-Georges pour un montant de 14 070€ HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Voirie,
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget communal 2020,
- certifie que les travaux portent sur une voie communale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	☒ sollicitée	12 120€ HT	50 % max Plafonnée à 5 000€	5 000 €
TOTAL DES AIDES			%	5 000 €
Autofinancement du maître d'ouvrage			59 % (minimum de 20%)	7 120 €

VII. DELIBERATION N°43/2019 : RESTAURATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE DE PREMEAUX

L'église de Premeaux est un édifice non protégé. Les peintures intérieures présentent des signes de vétusté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de restauration de l'intérieur de l'église de Premeaux pour un montant de 25 890.00€ HT
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine communal, sollicite la DETR 2020,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	25 890.00	20% à 30%	7 767.00€
CD	Sollicitée	25 890.00	30% plafonnée à 30 000€	7 767.00€
TOTAL DES AIDES			%	15 534.00€
Autofinancement			%	10 356.00€

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget communal 2020,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale de l'église de Premeaux.
- souhaite faire un appel aux dons.

VIII. DELIBERATION N°44/2019 : REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet d'installation de volets solaires sur un logement communal pour un montant de 5 338.62€ HT.
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Village Côte-d'Or,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	5 338.62 €	50% plafonnée à 5 000€	2 669.31 €
TOTAL DES AIDES			%	2 669.31 €
Autofinancement			%	2 669.31 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget communal 2020,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du logement communal.

VII. DELIBERATION N°45/2019 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT : TRANSFERT DE COMPETENCE AU 1^{ER} JANVIER 2019

La création de la nouvelle Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a posé le problème de l'harmonisation des compétences à l'échelle du nouveau territoire. Le Conseil communautaire, réuni en date du 28 novembre 2017, a décidé la restitution de la compétence scolaire aux communes membres. La CLECT a travaillé sur cette rétrocession début 2018 et a rendu son rapport adopté le 29 Août 2018.

Pour faire suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts communautaires et de la nouvelle définition de l'intérêt communautaire des compétences exercées par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, adoptés en Conseil communautaire en date du 27 novembre 2018, de nouveaux transferts de compétences sont intervenus au 1er janvier 2019.

Le Président de la Communauté de communes a saisi la CLECT afin qu'elle procède à l'évaluation des charges liées aux transferts des compétences.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.
- **charge** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

VIII. DELIBERATION N°46/2019 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération du 25.11.2014 créant un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un contrat CUI-CAE de 26h/hebdomadaire. Le terme du contrat de cet agent arrive à échéance au 31.12.2019.

La collectivité peut bénéficier, par le biais de cet agent, d'une prime d'insertion du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) d'un montant de 6 000€ sous conditions.

Après 5 années de formation au sein de la collectivité, l'agent donne satisfaction au vu de son handicap et des compétences nécessaires à l'emploi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint technique créé le 25.11.2014
- Décide de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (20h/hebdo – indice majoré 309) créé pour accroissement saisonnier d'activité le 17.07.2013
- Décide de créer un poste d'adjoint technique au vu de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée hebdomadaire de 26h et percevra une rémunération correspondant à l'échelon 7 du grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2020.

IX. DELIBERATION N°47/2019 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Sur le rapport du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

La création d'emploi(s) de non titulaire (s) en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

D'un d' emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2020.

L'agent recenseur percevra un forfait de 1 000€ pour effectuer sa mission.

X. DELIBERATION N°48/2019 : RODP ORANGE 2019 (patrimoine au 31/12/2018)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide qu'un titre sera émis pour la somme de 290.77 euros auprès d'Orange SA.

XI. DELIBERATION N°49/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION

Comme chaque année, le collègue Félix Tisserand sollicite une subvention pour le financement de livres offerts aux lauréats du diplôme national du brevet lors d'une cérémonie (6€/livre).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention de 6 euros conformément à leur demande pour le lauréat 2019

XII. DELIBERATION N°50/2019 : ECHANGE DE VOIRIE

Le Maire présente aux conseillers municipaux un projet d'échange de voiries entre la commune et le Département. Le Maire souhaite échanger :

- La route des Pommerey (route communale) : de l'Eglise de Prissey au croisement de la RD 109 G (route de Quincey)
- La rue du Moulin de Prissey (RD 115 E) : de l'Eglise de Prissey à la fin de la route (au croisement des chemins ruraux après la Courtavaux)

L'échange permettrait de relier la RD 115 E à la RD 109 G. Pour permettre d'aboutir à un accord, le conseil municipal doit donner son accord, le Département réalisera ensuite des études afin de vérifier la qualité des routes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord de principe pour le projet d'échange de voiries

XIII. DELIBERATION N°51/2019 : ETUDE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES : DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à la délibération n°38-2019 du 19 septembre 2019, le Conseil municipal a accepté le lancement d'une consultation dans la cadre d'une étude sur la gestion des eaux pluviales.

Le Conseil municipal adopte le principe de l'opération d'étude sur la gestion des eaux pluviales pour un montant de 24 981.60 € HT

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de l'Agence de l'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes mentionnés.

XIV. DELIBERATION N°52/2019 : ETUDE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Une consultation a été lancée du 26 septembre au 24 octobre 2019.

Après avoir étudié les offres reçues, le Maire propose de retenir l'entreprise ALTEREO pour un montant de 24 981.60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise ALTEREO
- Dit que les crédits seront inscrits à la section investissement du budget primitif communal 2020,
- Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

Questions diverses :

- Proposition de rachat de la parcelle qui héberge un mât d'antenne-relais de téléphonie mobile : le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- L'entreprise BVS déposera du compost bio sur la plateforme de stockage chaque année après les vendanges.
- Le maire informe les membres du conseil qu'un garde-chasse particulier a été nommé pour surveiller le territoire de la commune. Il est chargé de constater les infractions notamment en matière de chasse, de pêche, ...
- La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges a transmis son rapport annuel d'activité 2018. Les membres du conseil ont pris connaissance du document.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 12 janvier 2020.

La séance est levée à 21h00.